

# ABBEVILLE CONCOURS 2026 DES MAISONS FLEURIES



**INSCRIPTIONS > DU 4 AVRIL AU 3 JUILLET**  
BULLETIN DE PARTICIPATION À DÉPOSER DANS L'URNE  
PRÉVUE À CET EFFET À L'HÔTEL DE VILLE



d'infos  
sur Abbeville



Rens. : mairie d'Abbeville - Pôle évènementiel - 03 22 19 12 63 - [www.abbeville.fr](http://www.abbeville.fr)

ville d'Abbeville

villedabbeville

ville.dabbeville



# RÈGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

## Article 1 : CONDITIONS DU CONCOURS

Le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de la ville ainsi que les groupes scolaires, associations, commerces et industries. L'inscription est gratuite. Pour y participer, il suffit de retourner le bulletin d'inscription complété. La participation au concours entraîne de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 2 : COMPOSITION DES CATÉGORIES

- Maisons avec un espace visible de la rue (Cour, jardin)
- Maison sans jardin ni cour avec un espace ouvert de taille restreinte (bande de terre en façade, jardinet)
- Maisons ou appartements sans jardin ni cour n'ayant comme possibilité que le fleurissement en façade (Suspensions, jardinières, balconnières)
- Artisans, commerces, industries, exploitation agricoles en activité
- Jardins potagers (Particuliers, jardins partagés)
- Groupes scolaires

## Article 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est composé d'élus municipaux et de membres du Conseil Municipal des Jeunes,, de techniciens des services Espaces Verts de la Ville et de bénévoles (aucun n'est autorisé à participer au concours). Il est placé sous la présidence du maire ou d'un adjoint délégué qui en détermine les membres. Ces derniers se réservent le droit de modifier le choix d'une catégorie suite à une inscription mal évaluée ainsi que la possibilité de créer un prix supplémentaire ou d'accorder une mention spéciale sur ses propres critères.

## Article 4 : CRITÈRES D'APPRÉCIATION

La sélection s'effectue à partir des éléments d'appréciation suivants :

- Esthétique générale, répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison, de l'immeuble ou du jardin.
- Qualité du fleurissement,
- Originalité, diversité et choix des plantes, vivaces
- Harmonie des formes, couleurs et volumes,
- Entretien général et propreté (Trottoirs, abords, talus...)
- Actions en faveur de l'environnement (paillage, récupérateur d'eau...)

## Article 5 : ATTRIBUTION DES PRIX

La valeur totale des récompenses est de : **2200 €.**

*Une plante sera également offerte à chaque participant.*

## Article 6 : REMISE DES PRIX

Chaque participant sera personnellement informé par courrier de la date de remise officielle des récompenses. Un tirage au sort aura également lieu à cette occasion.

## Article 7 : PHOTOGRAPHIES

Les photographies seront réalisées uniquement à partir du domaine public. Les participants autorisent la publication de ces photos sur les réseaux sociaux, le site Internet et tout autre support de communication de la ville d'Abbeville. Passage des photographes de mi-juin à début juillet (sous réserve des conditions météorologiques).

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Pour la catégorie "Appartement" : précisez toutes informations utiles :

étage : ..... numéro : ..... bâtiment : .....

*demande mon inscription au Concours des Maisons Fleuries 2026  
organisé par la Ville d'Abbeville.*

Dans la catégorie :

- Maison fleurie
- Appartement fleuri
- Commerces et industries
- Autres établissements (écoles, associations, maisons de retraite...)
- Jardin potager fleuri (précisez l'adresse si différente de votre habitation)

Adresse : .....

**UNE SEULE CASE doit être cochée.** Tout bulletin mal rempli (plusieurs cases cochées, informations manquantes...) ne sera pas pris en compte.

**Coupon à retourner à l'adresse suivante :**

Mairie d'Abbeville - Service Développement durable - BP 20010 - 80101 ABBEVILLE CEDEX  
ou à déposer en Mairie dans l'urne prévue à cet effet ou à envoyer par mail : fleurs@abbeville.fr

**avant le 4 juillet 2026**

# Bonne



# CHANCE !